



Délégués du Personnel

Réponses aux Réclamations SNU

Réunion du 10 septembre 2015

STATIONNEMENT

1 – Des places de stationnement sont-elles réservées sur les parkings de la DR (hors places réservées personnes handicapées) ?

N'importe quel agent venant à la DR peut-il s'y garer ?

IL existe des places réservées pour les personnes à mobilité réduite et des places dites de courtoisie, pour les personnes ayant des difficultés d'accès !

En ce qui concerne le parking sous-terrain, il y a des places « d'habitues », des places réservées à la direction et à la DT ainsi qu'une place réservée personne à mobilité réduite.

6 places sont réservées pour les véhicules de service.

Tous les agents de Basse Normandie n'ont pas accès au parking sous-terrain.

Il est conseillé de se garer à l'extérieur de la DR.

RH

2 - Comment s'est fait le choix des « auditeurs » sur la région ?

Une fois de plus, il apparaît qu'il n'y a pas eu d'appel à candidature sur les sites.

Où est l'égalité de traitement ?

En fin d'année 2014 un état des lieux du corps d'auditeurs a été réalisé.

Il a été constaté des déséquilibres selon les sites.

Présentation en COMOP et en CDT pour qu'un appel à volontariat soit lancé en réunion de service.

Des noms de personnes qui en avaient exprimé le souhait en EPA ou autre ont été remontés.

La DRH a fait des choix en fonction des besoins des territoires.

Le SNU déplore une fois de plus le manque d'équité entre les agents car dans la plupart des unités, l'appel à volontariat n'a pas été fait : le choix s'est fait en catimini, comme toujours, en fonction des affinités !!!!!

Nous demandons à l'établissement de revoir sa communication ainsi que celle des ELD.

OPERATIONNEL

3 - Nous devons adresser les bulletins de salaires à ARVATO sauf ceux émanant de certaines Intérim.

Nous n'avons pas eu connaissance d'une communication faite au D.E. de ne plus envoyer leurs BS si intérim (Manpower, Adecco, Randstad,...).

Dans un souci d'écologie et d'économie, nous demandons à la direction de prévoir une communication en ce sens auprès des demandeurs d'emploi.

La DSO nous confirme que tous les BS doivent être envoyés à ARVATO.

Des consignes ont été passées durant les congés dont la DSO n'a pas connaissance !

Ainsi, une note avec un tableau récapitulatif sera adressée aux sites d'ici fin septembre : qui fait quoi et comment ?

**LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 6 OCTOBRE,
MERCİ DE NOUS FAIRE REMONTER VOS RECLAMATIONS
AVANT LE 29 SEPTEMBRE.**

Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :

**Sandrine DUSSAUT, Sonia HAMARD, Marie-Joëlle LACOUR,
Jannick LE VIAVANT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ,
Ludovic SOMON, Gilda VICO, Guylaine YON, Nuriyé YELKEN**